Écartons les dangers

« [Photos faces avant et arrière vélo avec écarteur danger.png , Exemple de vélo avec écarteur de danger] »

En matière de développement de l’usage du vélo, c’est l’amélioration de la sécurité des usagers qui permettra à ceux qui hésitent de dépasser leurs appréhensions. La sécurisation des lieux de stockage pour prémunir des vols et dégradations est souvent citée pour débloquer les freins en milieu urbain. Je souhaite me focaliser sur le cas des déplacements. Dans le domaine de la prévention des risques, il doit y avoir d’abord la mise en place des équipements de protection collective (EPC). Il s’agit du domaine de compétence des collectivités territoriales qui ont fort à faire pour les développer : pistes et bandes cyclables par exemple. Ensuite, il y a la mise en place d’équipements de protection individuelle (ÉPI). Nous connaissons fort bien le casque qui permet en cas de chute de protéger la tête. Nous avons également les moyens de nous rendre plus visibles auprès des autres usagers de la route : le gilet jaune, les catadioptres sur les roues et les pédales, les lampes font partie des premiers outils qui nous viennent en tête. Enfin, il y a la formation et le code de la route remplit cet objectif en réglementant les comportements accidentogènes.

Le « danger » provoqué par le doublement d’un cycliste par un véhicule est réglementé par le code de la route (article R414-4) qui demande de s’écarter d’un mètre du cycliste en agglomération et d’un mètre cinquante hors agglomération. Nous savons que dans les faits, ce n’est pas souvent respecté. La trop forte proximité d’un véhicule lorsqu’il double peut dans certains cas déstabiliser le cycliste (par le déplacement de grosses masses d’air et le bruit important à proximité), mais peut aller jusqu’au contact : dommages matériels, physiques avec notamment la chute.

Je souhaiterais vous faire partager un bon plan : l’écarteur de danger. Très peu utilisé par les cyclistes, c’est pourtant un équipement que l’on adopte rapidement. Il s’agit de catadioptres situés au bout d’une tige à fixer sur le cadre du vélo sur le côté gauche. L’ensemble est à positionner perpendiculairement au cadre à chaque déplacement pour qu’il remplisse sa fonction et se replie lorsque l’on stocke le vélo pour prendre moins de place. Il a généralement un côté blanc à l’avant et un côté rouge à l’arrière, ce qui le rend visible de jour comme de nuit.

Après plusieurs mois d’utilisation, je peux vous affirmer que je ressens une différence dans ma relation avec les véhicules qui doublent sur la gauche. Avec cet équipement peu coûteux, ceux qui doublent sont obligés de laisser une distance entre leur véhicule et l’extrémité de l’écarteur de danger. En l’installant, vous aurez cette sensation que le danger se trouve éloigné et vous serez plus sereins dans vos déplacements !

Vincent PHILIPPS